



- Veuillez sélectionner -



REVIVE SYNGENTA FRANCE SAS

Mis à jour le 01/03/2022

N° AMM :  
2140041TYPE DE PRODUIT :  
PPPTYPE COMMERCIAL :  
Produit de référence1ÈRE AUTORISATION :  
01/02/2014**RETIRÉ**  
Date de retrait :20/01/2022

SECONDS NOMS COMMERCIAUX :

ALLER AUX  
USAGES

## Substances et formulation

### COMPOSITION (DE LA SPÉCIALITÉ) EN SUBSTANCE ACTIVE

emamectine

Sous forme de : benzoate d'emamectine : 42.9 g/L

### FORMULATION

Microémulsion

### FONCTIONS/ACTIVITÉS

Insecticide

### GAMME D'USAGE

Professionnel

## Spécialité similaire à

## Conditions d'emploi générales

### TOUTES LES CONDITIONS D'EMPLOI

#### Environnement faune

Pour protéger les pollinisateurs, supprimer les inflorescences avant la floraison des palmiers chaque année pendant toute la durée du traitement et au moins un an après l'arrêt de celui-ci.

#### Délai de rentrée

- 48 heures

#### Protection de l'opérateur

- Pour protéger l'opérateur (professionnel agréé), porter :
  - > Pendant le remplissage du système d'injection :
- Gants en nitrile jetables certifiés EN 374-2 ;
- Combinaison de travail cote en polyester/coton 65%/35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;



| Veuillez sélectionner -



REVIVE SYNGENTA FRANCE SAS

Mis à jour le 01/03/2022

N° AMM :  
2140041TYPE DE PRODUIT :  
PPPTYPE COMMERCIAL :  
Produit de référence1ÈRE AUTORISATION :  
01/02/2014**RETIRÉ**  
Date de retrait : 20/01/2022

SECONDS NOMS COMMERCIAUX :

ALLER AUX  
USAGES

## Substances et formulation

### COMPOSITION (DE LA SPÉCIALITÉ) EN SUBSTANCE ACTIVE

[emamectine](#)

Sous forme de : benzoate d'emamectine : 42.9 g/L

### FORMULATION

Microémulsion

### FONCTIONS/ACTIVITÉS

Insecticide

### GAMME D'USAGE

Professionnel

## Spécialité similaire à

## Conditions d'emploi générales

### TOUTES LES CONDITIONS D'EMPLOI

#### Environnement faune

Pour protéger les pollinisateurs, supprimer les inflorescences avant la floraison des palmiers chaque année pendant toute la durée du traitement et au moins un an après l'arrêt de celui-ci.

#### Délai de rentrée

- 48 heures

#### Protection de l'opérateur

- Pour protéger l'opérateur (professionnel agréé), porter :
  - > Pendant le remplissage du système d'injection :
- Gants en nitrile jetables certifiés EN 374-2 ;
- Combinaison de travail cote en polyester/coton 65%/35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;

- Lunettes ou masque comportant un marquage de type norme EN 166 et certifiés contre les projections liquides (symbole 3).
- > Pendant l'application :
  - Combinaison de travail cotee en polyester/coton 65%/35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
  - Gants en nitrile jetables certifiés EN 374-2 .
- > Pendant le nettoyage du système d'injection :
  - Gants en nitrile jetables certifiés EN 374-2 ;
  - Combinaison de travail tissée en polyester/coton 65%/35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
  - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
  - Lunettes ou masque comportant un marquage de type norme EN 166 et certifiés contre les projections liquides (symbole 3).

## Classement

---

**C4** : Toxicité aiguë par inhalation - Catégorie 4

**C2** : Lésions oculaires graves et irritation oculaire - Catégorie 2

**C2** : Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée - Catégorie 2

**C2** : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique - Catégorie 2

**TAC1** : Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1

**TCC1** : Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1

**C1A** : Toxiques pour la reproduction - Catégories 1A

**C1B** : Toxiques pour la reproduction - Catégories 1B

**DA** : Mention d'avertissement : Danger

### PHRASE DE RISQUE

**H319** : Provoque une sévère irritation des yeux

**H332** : Nocif par inhalation

**H360Df** : Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

**H371** : Risque présumé d'effets graves pour les organes

**H373** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**H400** : Très toxique pour les organismes aquatiques

**H410** : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### PHRASE DE PRUDENCE

Pour les informations concernant les phrases de prudence se référer à l'étiquetage du produit.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la conformité de la Fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus

## Usages / Cultures

---

Culture de référence

Culture autorisée

### USAGES AUTORISÉS

Il n'y a pas d'usages correspondants.

## Usages / Cultures

---

Culture de référence

Culture autorisée

### USAGES RETIRÉS

00002009 Arbres et arbustes\*Trt Part.Aer.\*Charançons du palmier

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE
0,05 L/Palmier	1	

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

DATE DE RETRAIT DE L'USAGE :

20/01/2022

DATE DE FIN DE DISTRIBUTION :

20/04/2022

DATE DE FIN D'UTILISATION :

20/01/2023

Version produit v10.1